

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Conseil municipal du 25 mai 2021

Ordre du jour :

1. Délibération : instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires
2. Délibération : avenant à la convention du service commun d'urbanisme
3. Avis: proposition de lignes directrices de gestion du personnel pour la durée du mandat
4. Avis: demande d'emplacement pour le marché de plein vent
5. Avis: proposition d'activité "grimpe d'arbre" au bois Barrat par l'association "Liber tree"
6. Avis: Contrat Territoire-Lecture (Etat, Terre du Lauragais, Conseil départemental)
7. Contrat Territoire-Lecture : candidature pour une commune de moins de 1000 habitants
8. Devis de protection incendie, école, ateliers

Pouvoirs : P. Carrière à B. Larroche, P. Fuser à C. Lafon

Conseillers absents excusés : M-F Blind, A. Criado, C. Crouzil

Secrétaire de séance : N. Fauré.

1 - Délibération : instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

La délibération doit fixer les règles de compensation des heures supplémentaires et complémentaires. Il est décidé de modifier l'article 2 comme suit : « La compensation des heures supplémentaires et complémentaires doit être réalisée sous la forme d'un repos compensateur selon les modalités permettant d'assurer les nécessités de service. Elles pourront donner lieu à indemnisation exceptionnellement sur avis du maire. »

Approbation à l'unanimité des présents.

2 - Délibération : avenant à la convention du service commun d'urbanisme

Le budget de fonctionnement du service des « Autorisations Droit du Sol (ADS) » mutualisé de la communauté de communes de Terre du Lauragais s'élève à 151 488,74 €. En 2020, le volume de dépôt des dossiers a été plus important que prévu. Le coût pour l'acte de référence est arrêté à 184,47 € au 31.12.2020. Le coût prévisionnel pour 2021 est fixé à 192 €. Dans le cas où en fin d'année, cette facturation ne couvre pas les dépenses de fonctionnement du service, il est proposé que la dette soit partagée entre les communes sur la base du nombre d'habitants par commune. Ces modifications nécessitent un avenant à la convention du service ADS mutualisé auquel adhèrent 38 communes sur les 56 membres de l'intercommunalité. Proposition de donner une suite favorable à cet avenant.

Approbation à l'unanimité des présents.

3 - Avis: proposition de lignes directrices de gestion du personnel pour la durée du mandat

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit l'obligation pour les collectivités de définir les lignes directrices de gestion (LDG) à partir du 1^{er} janvier 2021. La commune doit déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et de fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Un socle d'actions au choix des communes est formalisé. Certaines actions sont déjà réalisées ou en cours, notamment la mise en place du RIFSEEP. La municipalité fait le choix de mettre en place des actions complémentaires : mise en place d'un tableau de suivi des visites médicales, et mise en place d'un suivi du respect des formations et habilitations obligatoires.

Approbation à l'unanimité des présents.

4 - Avis: demande d'emplacement pour le marché de plein vent

Deux commerçants ont fait la demande pour des emplacements au marché du vendredi qui se tient sur la place de la mairie : un commerçant proposant des produits Corse et produits régionaux et un commerçant pour la vente de fruits et

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Conseil municipal du 25 mai 2021

légumes. Au vu des contraintes de circulation et du manque de place, il est proposé de répondre défavorablement à ces demandes.

Approbation à l'unanimité des présents.

5- Avis: proposition d'activité "grimpe d'arbre" au bois Barrat par l'association "Liber tree"

L'association « Liber Tree » demande l'autorisation de pratiquer une activité de « grimpe arbre » sur un arbre identifié au bois Barrat avec 12 enfants de 10 ans de la commune de Villeneuve. Lors de la discussion, il est mis en avant le fait que le bois Barrat est avant tout un espace naturel qui doit être préservé de toute activité pouvant nuire à la biodiversité. Certains pensent que cette activité peut être un bon outil pédagogique pour les enfants. Il faut tout de même rester vigilant sur la fréquentation et l'usage du bois Barrat. Il est regrettable que cette activité ne soit pas à destination des enfants de Montesquieu. Un contact sera pris avec cette association pour organiser ce type d'activité pour les enfants de Montesquieu. Proposition de répondre favorablement à cette demande.

Pour : B. Larroche, M. Dehays, É. Pouzac, Y. Pradel, S. Gasc

Contre : M. Lacheroy, C. Lafon

Abstention : P. Carrière, A Mahcer, R. Andouard, P. Fuser, N. Fauré

Avis favorable à la majorité absolue.

6 - Avis: Contrat Territoire-Lecture (Etat, Terre du Lauragais, Conseil départemental)

Le Contrat territoire-lecture(CTL) cosigné par l'État, la communauté de communes des Terres du Lauragais et le conseil départemental de la Haute-Garonne a pour objectif d'accompagner pendant trois ans la structuration de réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale. L'intercommunalité assurera la coordination du réseau des 13 bibliothèques et médiathèques municipales en complémentarité avec les missions et l'expertise de la Médiathèque départementale de la Haute-Garonne. À titre d'exemple, cette contractualisation permettra à la bibliothèque de Montesquieu-Lauragais de bénéficier de tapis de lecture. Pour l'année 2021, le coût de fonctionnement de ce contrat s'élève à 18 000 € cofinancé à hauteur de 50 % par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie et 50 % par la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Approbation à l'unanimité des présents.

7 - Contrat Territoire-Lecture : candidature pour une commune de moins de 1000 habitants

Le fonctionnement de ce CTL nécessite la création d'un comité de pilotage au sein duquel siègeront des représentants de chaque niveau de bibliothèque déterminé par la Médiathèque départementale. La commune peut manifester son intérêt pour la participation à cette instance avant le 31 mai 2021. E. Pouzac propose sa candidature.

Approbation à l'unanimité des présents.

8 - Devis de protection incendie, école, ateliers

La société Desautel propose plusieurs devis pour le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans dans les divers locaux communaux : 372,66 € TTC, 274,85 € TTC, 21 132 € TTC.

Informations diverses :

- **Plan climat air énergie territorial (PCAET)** : outil de planification ayant pour but la réduction des gaz à effets de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, le développement des énergies renouvelables (ENR)... Les communes des Terres du Lauragais sont invitées à renseigner un document afin de recenser les actions en faveur de la transition écologique menées sur les communes. L'exemple des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'école est évoqué. Le dossier est remis à A. Mahcer pour prise de contact avec le responsable de ce dossier à Terres du Lauragais.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Conseil municipal du 25 mai 2021

- Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) : le bilan de l'ALAE 2020 indique la répartition des produits suivante : 13 795,62 € - participation des familles / 21 993,7 € - subvention de la CAF / 35 789,38 € - fond public et territoire – aide au fonctionnement / 49 955,52 € - fond propre de la mairie. Soit 16% familles, 26 % CAF et 58 % mairie. La commission des affaires scolaires doit se réunir pour étudier la révision des tarifs de l'ALAE pour la rentrée 2021.
- RIFSEEP : lors de la mise en place du régime de primes pour les agents communaux ayant été acté en début d'année, la secrétaire de mairie a constaté un abattement transfert Prime Point sur le logiciel de paie. Cet abattement est actif depuis la révision de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale en 2018. Mais il apparaissait uniquement pour les agents bénéficiant de primes, ce qui n'était pas le cas des agents de Montesquieu-Lauragais. Aussi, lors de la mise en place cette année, cet abattement est devenu actif. À titre d'exemple il représente 167 €/an pour un agent de catégorie C. Afin de ne pas pénaliser les agents, il est décidé de compenser cette perte par une prime équivalente en complément indemnitaire annuel (CIA).
- Carrefour D11 / Goudet : le secteur routier propose de réaliser un terre-plein à la place du rond-point provisoire. Il permettra le passage des engins agricoles. Le coût des travaux d'un montant de 17 244 € HT est entièrement pris en charge par le conseil départemental. La plantation d'un arbre serait décalé par rapport à la position initiale du platane abattu. Ce positionnement réduirait la largeur de passage et gênerait le passage des engins agricoles. Il est décidé de planter deux arbustes bas.